



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2019

Commune de
La Peyratte

L'an deux mil dix-neuf, le vingt août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : Mme BEAUFORT Magalie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. FRANCOIS Xavier, M. GUERIN Jean-Claude, Mme PILLOT Marguerite, et M. RAUX Samuel

Excusé : Mme PROTTEAU Joëlle (pouvoir à GUERIN Jean-Claude), M. JAMONNEAU Claude (pouvoir à BREMENT-MARQUIS Monique)

Absents : Mme BUTET Laetitia, M. DUBOIS Victorien, M. GOURBEAU Benjamin, M. GRIMAULT David, M. GUILBAUT Bernard, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme MICHEAU Séverine,

Secrétaire : Mme PILLOT Marguerite

Nombre total de votants : 6 + 2 pouvoirs = 8

Début de la séance à 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 juillet 2019 :

Ce compte-rendu n'appelant pas d'observation, il est approuvé à la majorité de 7 voix POUR et 1 ABSTENTION.

DELIBERATIONS

1 – Projet d'installation de conteneurs EHPAD – accord de principe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'EHPAD a demandé un emplacement pour y déposer leurs archives et le matériel médical. Une installation de 2 conteneurs a été proposée mais ce projet nécessite un dépôt de permis de construire. Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer ce dossier de permis de construire.

Après en avoir délibéré, par 8 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à contacter Mme BECK architecte pour déposer le permis de construire pour ce projet.

2 – Convention avec la DIRCO pour le déclassement de la voirie

Monsieur le Maire informe qu'actuellement le pont PS1 de la Croix Chambert qui traverse la 2x2 de la RN 149 appartient à l'Etat. Le Pont de la Croix-Chambert doit subir une réparation qui va être effectuée par la DIRCO, mais une convention relative à la répartition des charges liées à la surveillance, l'entretien, la réparation et la reconstruction de l'ouvrage doit être prise.

En effet, suite à la loi n° 2014-774 du 7 juillet 2014 et le décret d'application n° 2017-299 les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies doivent être réparties entre l'Etat et la Commune.

Après en avoir délibéré, par 3 voix POUR, 1 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de répartition des responsabilités et des charges financières de l'ouvrage d'art PS1 de la Croix Chambert avec la DIRCO (Direction Interdépartementale des routes du Centre Ouest)

INFORMATIONS DIVERSES

1) Monsieur GILBERT de GEREDIS souhaite rencontrer Mr Le Maire et ses adjoints pour exposer l'esquisse du tracé du projet réseau gaz naturel Séolis au départ de Chatillon sur Thouet pour arriver à La Ferrière en Parthenay. La rencontre aura lieu le jeudi 29 août 2019.

2) Une rencontre avec l'entreprise AVIPUR a eu lieu concernant le problème des pigeons sur la toiture de l'Eglise. AVIPUR propose de tuer les pigeons à la carabine la nuit pour 546 € TTC. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à reprendre contact avec l'entreprise AVIPUR.

3) La Directrice de l'école maternelle a fait une demande de prêt d'un local avec internet pour organiser un Congrès à Bressuire. Monsieur le Maire se renseigne auprès de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine pour la grande salle disponible au-dessus du bureau du RAM ou propose le bureau au sein des vestiaires du stade.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

FIN DE SEANCE A 21H54